

Mais, en traversant les rangs, le pape aperçoit un curé de Trévisé qu'il connaît depuis de longues années.

— Te feras-tu voir à tes paroissiens avec ta barbe ?

— Non, non, Saint-Père, je me la ferai couper avant d'arriver à Trévisé.

— Tu auras bien raison, car elle te rend bien laid. A toi, je ne donne pas l'autorisation ”.

On comprend les rires qui accueillirent cette boutade du pape.

— Par décret solennel, Sa Sainteté Pie X autorise à réciter, après le *Salve Regina* et les oraisons qui suivent la messe, trois fois l'invocation *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis* ; aux fidèles qui la réciteront pieusement avec le prêtre il accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines. (S. CONGRÉGATION DES INDULGENCES, 17 juin 1904).

— En date du 25 mars 1904, Sa Sainteté Pie X a déclaré saint François Xavier, patron de l'œuvre de la Propagation de la Foi et a élevé sa fête du 3 décembre au rite *double majeur*. Profitons de cette occasion pour recommander cette grande œuvre de la Propagation de la Foi, si souvent célébrée par les Souverains-Pontifes.

## CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., 1er août 1904.



A campagne présidentielle bat son plein de tous côtés. Rien n'y manque, pas même le grotesque. C'est à qui exaltera son candidat jusqu'aux nues et par delà. Quoique nous ne nous occupions ici jamais de politique, peut-être est-il bon de faire aujourd'hui une exception à cette règle, à cause d'une leçon qui découlera de notre dire.

Pratiquement, et de l'aveu public de Mgr McFaul, de Trenton,